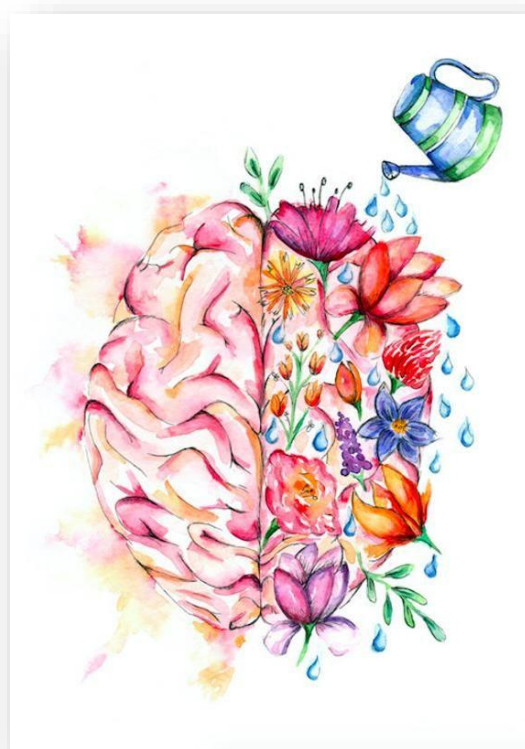


**HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE
(HIPI)
GUERANDE- LE CROISIC**

Service HTP SMR
*(Hospitalisation à Temps Partiel de Soins Médicaux et de
Réadaptation)*

SESSION ADDICTOLOGIE



***Vous allez prochainement être accueilli, au sein de notre
unité, dans un cadre hospitalier, où la qualité et la sécurité
des soins, font l'objet d'une attention particulière.***

**Cette plaquette vous présente le service et un résumé de son
fonctionnement.**

Dr Isabelle GUITTON (Médecin responsable)

LE PROGRAMME DE SOINS

Le projet thérapeutique de votre séjour, prend sa source dans la proposition d'une réévaluation multidisciplinaire de votre situation médico-psycho-sociale. L'objectif est de construire, et d'accompagner, un projet de soins, individualisé et cohérent, afin de renforcer votre autonomie et vos capacités d'auto-soins.

Le programme thérapeutique s'articule autour :

- ✓ De la recherche d'un accompagnement humain adapté à vos besoins ;
- ✓ Du bilan et de la valorisation de vos capacités de mémoire et de déplacement ;
- ✓ De la réadaptation des gestes de la vie quotidienne ;
- ✓ De l'adaptation de votre environnement.

Les différents professionnels de l'unité sont les suivants:

- ✓ Un praticien hospitalier addictologue (Responsable médical).
- ✓ Une cadre de santé, issue de la filière infirmière (Responsable paramédical).
- ✓ Une Infirmière Diplômée d'Etat, Coordinatrice (IDEC).
- ✓ Des aides-soignantes (AS).
- ✓ Un aide-soignant, Thérapeute en relaxation.
- ✓ Un Médiateur Santé Pair (ou Pair aidant).
- ✓ Des kinésithérapeutes.
- ✓ Un ergothérapeute.
- ✓ Un Enseignant en Activité Physique Adaptée (EAPA).
- ✓ Une diététicienne.
- ✓ Une assistante sociale.
- ✓ Une psychologue.
- ✓ Une neuropsychologue.

Tout au long de votre séjour, l'IDEC et l'AS seront vos interlocutrices privilégiées.

Tous les matins, elles vous accueilleront et vous présenteront le déroulement de vos activités journalières.

Les espaces, dont vous allez bénéficier, sont sécurisés et adaptés au handicap

Pour rappel, le service est encadré par un règlement hospitalier strict :

L'introduction et/ou la consommation de boissons alcoolisées, ou de substances illicites sont rigoureusement interdites au sein de l'établissement, que ce soit dans les bâtiments ou dans le parc. Il est également interdit de fumer dans les locaux de l'hôpital.

LE SEJOUR

- ✓ L'inscription en HTPSMR se fait par les professionnels de l'addictologie, qui vous suivent en consultation. Cette demande est toujours validée par un médecin.
- ✓ Le programme de soins se déroule sur une période de 7 semaines, à raison de 2 jours par semaine (les mardis et jeudis).
- ✓ Le programme thérapeutique comprend des entretiens professionnels individuels ; des activités thérapeutiques (seul ou en groupe) ; et des séances de rééducation.
- ✓ Les activités se déroulent, entre le matin et l'après-midi, de 09h30 (heure de votre arrivée) à 16h00 (heure de votre départ).
- ✓ Vous serez avec 4 autres patients, toute la durée de votre séjour.

LE DEJEUNER

Le repas du midi est pris en charge, et se déroule dans le service, à 12h30. Il est encadré par une aide-soignante. Tous les menus proposés sont définis par une diététicienne. **Si vous avez un traitement le midi, merci de l'apporter.**

LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- ✓ **Le séjour** est pris en charge à 100%, par votre assurance maladie, car en rapport avec l'Affection de Longue Durée (ALD), motivant le soin.
- ✓ **Les frais de transport (aller-retour)** sont pris en charge par la CPAM, véhicule personnel compris. Si vous choisissez une ambulance ou un taxi conventionné, un bon de transport vous sera remis le 1^{er} jour de votre séjour. **Il vous incombe alors de choisir votre prestataire et de faire la réservation (aller-retour).**

Pour vous aider dans vos démarches, nous vous transmettrons avec votre convocation, 2 documents : La liste des ambulances et taxis conventionnés par la CPAM ; et un flyer de la CPAM : « *Remboursement transport individuel* ».

LA FIN DE VOTRE SEJOUR

A la fin de votre séjour, le médecin du service transmettra, à votre médecin traitant, et à vous-même, un courrier médical de sortie.

LES INFORMATIONS UTILES

- ✓ **Service ouvert du lundi au vendredi, de 08h30 à 16h30.** Fermetures les week-ends, jours fériés, et périodes des vacances scolaires (Zone B).
- ✓ **Téléphone standard hôpital :** 02.40.62.65.40
- ✓ **Adresse secrétariat :** Hôpital Intercommunal de la Presqu'île - Secrétariat HTPSMR. BP 25419. 44353 Guérande Cedex.
- ✓ **Fax secrétariat :** 02.40.62.65.36
- ✓ **Mail du service :** : HTP@hli-presquile.fr

Merci et à bientôt